Charte du projet

Dialogue entre l'Oracle de la Vie Professionnelle et les artistes

1. Intention du projet

Ce projet propose une rencontre vivante entre l'art et la vie professionnelle, à travers un dialogue sensible entre un·e artiste et une carte de L'Oracle de la Vie Professionnelle.

Il s'adresse :

- aux artistes professionnels, vivant ou cherchant à vivre de leur art,
- ainsi qu'aux professionnel·les, coachs, entrepreneurs et accompagnant·es qui considèrent que l'art a toute sa place en entreprise et peut contribuer à une vie professionnelle plus consciente, plus harmonieuse et plus humaine.

Chaque artiste est invité·e à se laisser traverser, déplacer ou transformer par une carte, non pour l'illustrer, mais pour faire émerger une œuvre singulière.

Il ne s'agit ni d'une commande, ni d'un concours, mais d'une expérience de recherche, de résonance et de dialogue entre les mondes artistiques et professionnels.

2. Cadre créatif

L'artiste n'a aucune obligation de respecter le sens initial de la carte.

Il ou elle est libre de :

- la contredire,
- la déplacer,
- la transformer,
- ou de s'en éloigner symboliquement.

La carte agit comme :

- un point de départ,
- un archétype,

- une tension créative,
- un espace de dialogue intérieur.

Ce projet valorise la liberté de création et la pluralité des interprétations.

3. Tirage de la carte

Deux possibilités sont offertes :

- L'artiste tire lui/elle-même sa carte via le lien fourni lors de l'inscription.
- Ou l'artiste peut demander à l'équipe de L'Oracle de la Vie Professionnelle de tirer une carte pour lui/elle, à partir de l'oracle imprimé.

Dans tous les cas, la carte est tirée spécifiquement pour l'artiste dans le cadre de ce projet.

4. Inscription et engagement

L'inscription au projet se fait via le formulaire dédié.

En s'inscrivant, l'artiste confirme avoir pris connaissance de la présente charte, et déclare l'accepter sans réserve.

L'Oracle de la Vie Professionnelle enverra une confirmation d'inscription dans un délai de 7 jours après réception de la demande.

Cette confirmation vaut validation de la participation au projet.

5. Contenus à transmettre

Avant le 1er novembre 2026, l'artiste s'engage à transmettre :

- Une œuvre, sous la forme d'une photo ou d'une vidéo, dans une qualité suffisante pour une diffusion web.
- Un texte court (maximum une demi-page) partageant ce que la carte a provoqué, déplacé, interrogé, éveillé, ou transformé dans le processus de création. Ce texte est un témoignage d'expérience. Il ne s'agit ni d'une analyse de la carte, ni d'une justification artistique.

6. Contreparties pour l’artiste

Le projet est gratuit et non rémunéré.

La participation repose sur une démarche volontaire d’exploration et de recherche créative.

En contrepartie symbolique, l’artiste bénéficie de :

- la visibilité du projet via les supports de L’Oracle de la Vie Professionnelle,
- la participation à un événement de restitution en ligne,
- l’appartenance à une constellation d’artistes ayant dialogué avec l’Oracle de la Vie Professionnelle.

Aucune promesse commerciale, contractuelle ou de vente n’est associée à cette participation.

7. Événement de restitution

L’Oracle de la Vie Professionnelle organise un événement en ligne destiné à :

- révéler les œuvres,
- mettre en lumière les démarches,
- et, si souhaité, ouvrir un espace de parole et de rencontre.

La participation des artistes à cet événement est libre et non obligatoire.

L’événement est conçu comme une vitrine sensible et un espace d’échange, non comme une performance ou une obligation de prise de parole.

8. Droits et propriété intellectuelle

Propriété de l’œuvre. L’œuvre reste la propriété exclusive de l’artiste. L’artiste garantit être titulaire de l’ensemble des droits nécessaires sur l’œuvre transmise (images, sons, personnes, textes, etc.).

Droits accordés à l'Oracle. L'artiste autorise gracieusement L'Oracle de la Vie Professionnelle à utiliser les contenus transmis (œuvre, photo de l'artiste, texte) dans un cadre non exclusif, pour la promotion et la valorisation du projet et de l'oracle, sur les supports suivants :

- site internet,
- réseaux sociaux,
- newsletter,
- supports de présentation du projet (conférences, ateliers, dossiers, supports pédagogiques ou professionnels).

Cette autorisation est accordée sans limitation de durée, y compris pour une utilisation ultérieure, sans nécessité de redemande préalable.

Les œuvres ne seront ni modifiées ni altérées sans l'accord explicite de l'artiste.

Les œuvres et prises de parole engagent uniquement leurs auteurs et ne constituent pas une prise de position de L'Oracle de la Vie Professionnelle.

9. Crédit et mention

Chaque œuvre diffusée sera créditée avec le nom ou pseudo de l'artiste, et, si souhaité, un lien vers son site internet ou ses réseaux professionnels.

En cas de communication de son côté, l'artiste s'engage à mentionner sa participation au projet Dialogue entre l'Oracle de la Vie Professionnelle et les artistes.

10. Droit de diffusion et retrait

L'Oracle de la Vie Professionnelle se réserve le droit de ne pas diffuser un contenu qui ne correspondrait pas au cadre, à l'esprit ou aux valeurs du projet.

L’artiste peut se retirer du projet à tout moment.

Les modalités pratiques de retrait et de diffusion ultérieure seront alors précisées dans un échange direct.

11. Esprit du projet

Ce projet repose sur :

- la confiance,
- la liberté créative,
- le respect mutuel,
- et le dialogue entre art, intuition et monde professionnel.

Il invite à explorer comment les concepts de la vie professionnelle peuvent devenir matière artistique, espace de réflexion et source de sens partagé.

Et si l’art n’était pas à côté de la vie professionnelle, mais en son cœur ?

Ce projet invite des artistes à dialoguer avec les archétypes du travail, à laisser une carte les traverser, les déplacer, les questionner.

Ici, l’art devient un espace de sens, de friction et de transformation du regard porté sur nos vies professionnelles.